

COMPTE RENDU

Réunion du mercredi 18 janvier 2017, conseil de l'ÉD MSTIC.

Personnes présentes : Nicolas Auger, Athmane Bakhta, Anne-Sarah Briand, Sylvie Cach, Éric Cancès, Patrice Chatellier, Benjamin Jourdain, Jean-Patrick Lebacque, Pascal Monasse, Sébastien Mustière, Cyril Nicaud, Stéphane Sabourau, Etienne Sandier, Flore Tsila, Pierre Valarcher.

Excusés : Yacine Amirat, Bénédicte Bucher, Michel Couprie, Antoine Despujols, Bernard Ducomet, Olivier Guédon, Michel Kasser, Jean-Marc Laheurte, Latifa Oukhellou, Patrick Siarry, Martine Villegas.

Au cours de cette réunion, les points suivants sont abordés.

1) Point budget 2016.

Le budget 2016 de l'Éd d'un montant de 41000€ a été dépensé en totalité. Il sert principalement à financer la mobilité des doctorants sachant qu'il est possible de demander 2000€ maximum pour une mission longue à l'étranger et 1000€ maximum pour une mission courte en France. Un peu moins de 5000€ ont été consacrés au fonctionnement de l'Éd : buffets des conseils, journée des doctorants de juin.

L'Éd gère également hors de son budget les missions des doctorants relatives aux bourses de cotutelle et bourses de mobilité internationale financées par Université Paris-Est et des missions prises en charge dans le cadre des bourses DIM Math IdF.

2) Comité de suivi individuel

Suivant les décisions prises lors du conseil du 13 septembre 2016 et conformément à l'arrêté du 25 mai 2016, l'Éd met en place le comité de suivi individuel.

La composition minimale est fixée à deux membres titulaires de l'HDR dont un extérieur à l'équipe de recherche mais pas nécessairement au laboratoire et un extérieur à UPE.

Les membres du comité de suivi n'ont pas vocation à faire partie du jury de thèse.

Le dispositif concerne les doctorants inscrits en année 1 lors de l'année universitaire 2016/2017.

Le comité de suivi interviendra obligatoirement au printemps 2018 au moment de valider les réinscriptions en année 3.

Le comité de suivi sera sollicité au printemps 2017 sur la réinscription en année 2 si le doctorant en fait la demande ou bien si le directeur de thèse envisage l'arrêt de la thèse.

L'Éd fournit un tableau récapitulatif des propositions de comités de suivi faites par les responsables de laboratoire. Les comités de suivi proposés sont conformes et l'Éd les installera directement sur la fiche Adum de chaque doctorant. La liste des quelques doctorants de première année dont le comité de suivi reste à proposer est fournie aux laboratoires.

L'Éd Mstic présente sa proposition de fiche à remplir par le comité de suivi lorsqu'il rencontre le doctorant. Elle souhaite que cette fiche soit téléchargeable sur Adum par le doctorant. La première page présente le cadre de la thèse : le nom du doctorant, l'année d'inscription, l'Éd, l'Unité de Recherche, le(s) directeur(s) de thèse, l'encadrant et le sujet. La seconde page indique la composition du comité de suivi, son évaluation de la progression du projet et son appréciation générale, ses recommandations pour l'année à venir, son avis favorable

ou défavorable à la poursuite de la thèse et un argumentaire en cas d'avis défavorable. Elle est signée par les membres du comité de suivi. En page 3, le doctorant dispose d'un espace pour faire des commentaires et remarques avant de signer. La fiche est contresignée par le directeur de thèse, le responsable de laboratoire et le directeur de l'Éd.

L'Éd fournira début 2018 aux responsables de laboratoire le planning de retour des fiches pour les réinscriptions en 3ème année, les laboratoires se chargeant d'organiser les rencontres des doctorants avec leur comité de suivi individuel.

3) Composition du conseil de l'Éd

Conformément à l'arrêté du 25 mai 2016, l'Éd propose de modifier la composition du conseil en passant de 18 à 16 membres :

- 60 % des membres, soit 10 représentants des établissements sont le directeur de l'Éd, 2 représentants des personnels ingénieurs administratifs ou techniciens et 7 chercheurs titulaires de l'HDR issus des équipes d'accueil de l'Éd dont au moins un chercheur de chaque établissement suivant ENPC, ESIEE, IFSTTAR, IGN, UPEC, UPEM. L'Éd intègre Mme Flore Tsila assistante administrative d'Upec comme seconde représentante des personnels administratifs.
- 20 % des membres, soit 3 représentants des doctorants sont élus pour un an en début d'année civile par l'ensemble des doctorants de l'Éd parmi les candidats inscrits en seconde année de thèse.
- 20 % des membres, soit 3 membres extérieurs sont choisis : Antoine Despujols (EDF), Bernard Ducomet (CEA) et Michel Kasser (HEIG-VD, Suisse).

Les directeurs-adjoints de l'Éd et les responsables des équipes d'accueil de l'Éd qui ne sont pas membres du conseil sont invités permanents au conseil.

4) Bilan des inscrits, abandons, allocations doctorales

Le nombre d'inscrits est stable par rapport à l'année dernière, soit 221 doctorants.

Le nombre de soutenances a baissé : 56 soutenances en 2016 contre 72 en 2015.

Le nombre de primo entrants a progressé : 63 doctorants sont inscrits en année 1.

L'Éd fournit un tableau récapitulatif détaillé par laboratoire des nombres de soutenances et d'inscrits et la liste des doctorants inscrits de façon dérogatoire en 4^e année ou plus avec leur date prévisionnelle de soutenance. Depuis l'an dernier, l'Éd relance ces doctorants à l'approche de la date prévisionnelle. Cyril Nicaud souligne l'utilité de ces relances.

Le conseil passe en revue les cas de doctorants non réinscrits pour cause d'abandon ou de situation particulière.

Concernant les allocations doctorales 2016, deux doctorants sur liste principale Upem se sont désistés dont un en octobre dernier. Ce dernier désistement a permis d'accorder un demi-financement Upem (complété par un demi-financement du Pôle Léonard de Vinci) à un doctorant sur la liste d'attente correspondante. L'autre demi-financement Upem libéré devrait revenir au doctorant suivant de cette liste d'attente une fois que le financement du complément (à priori sur contrat ANR de Paris Saclay Institute of Neurosciences) sera garanti.

Compte tenu des difficultés rencontrées pour mettre en place ces deux financements, l'Éd enverra aux laboratoires avec la politique d'attribution des allocations doctorales 2017 un modèle de lettre d'engagement pour les demi-financements par des partenaires extérieurs à UPE.

5) Appels d'offres UPE 2017 : professeurs invités, bourses de mobilité internationale, bourses de cotutelle.

L'Éd transmet les décisions d'attribution signées par le président d'UPE suivant les délibérations du bureau du conseil de la formation doctorale qui ont eu lieu les 16 novembre et 16 décembre 2016.

Trois invitations de professeurs ont été retenues. Trois doctorants ont obtenu une bourse de mobilité internationale et trois doctorants une bourse de cotutelle.

6) Point divers, dates

Le prochain conseil de l'Éd dédié à auditionner les candidats aux allocations doctorales 2017, se déroulera le mardi 20 juin 2017 de 9h00 à 16h00, cité Descartes.